

Le 16 mai 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-175

Agriculture – Achats Publics

Mission de maîtrise d'œuvre relative
à la fourniture d'équipements hydrauliques
et à la création d'un réseau d'irrigation
à vocation maraîchère

Certifié exécutoire	26 MAI 2023
Reçu en préfecture	25 MAI 2023
Publié	26 MAI 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L2123-1 et R.2122-8 du code de la commande publique relatifs aux marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés travaux, fournitures et services et les accords-cadres dont le montant est inférieur à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que dans le cadre du projet porté par Roannais Agglomération de parc agroculinaire sur le site Bas de Rhins à Notre Dame de Boisset visant à développer l'approvisionnement de la restauration collective en circuit court, il convient de mettre en sécurité les bâtiments vétustes pour leur usage à vocation agricole et maraîchère ;

Considérant la nécessité d'identifier une maîtrise d'œuvre spécifique possédant les connaissances théoriques et l'expérience pratique indispensables à la restauration de bâtiments traditionnels et vétustes ;

Considérant la proposition de l'Atelier Roc Saint-Vincent (Architecte Audrey Gérard) du 9 mai 2023 d'un montant de 22 639,84 €HT ;

DECIDE

- D'approuver le marché de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier Roc Saint Vincent pour superviser le suivi des travaux de restauration sur le site Bas de Rhins à Notre-Dame de Boisset pour permettre la production de cultures maraîchères à destination de la restauration collective en circuit court ;

- De préciser que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget « agriculture – antenne Zagri – opération 1034 – section d'investissement ».

Par délégation du Conseil Communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY,
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics


